



CONSEIL COMMUNAL DE CHÂTEAU-D'EX

Feu vert pour le Pôle Santé !

C'est la date du 30 mars qui a été choisie par le Bureau pour la reprise des activités du Conseil communal de Château-d'Ex.

M. Charles-André Pfister, président, a dirigé les débats de cette première séance 2017, qui a vu la participation de 54 conseillers et conseillères, les 6 absents(tes) étaient dûment excusés.

Communications du Bureau

M. le Président rappelle d'emblée les Elections cantonales, qui verront le renouvellement des 7 membres du Conseil d'Etat et des 150 élus et élus garnissant les rangs du Grand Conseil vaudois. 1er tour fixé au 30 avril 2017. Les 2 sièges dévolus au sous-arrondissement du Pays-d'Enhaut étant à pourvoir, M. Pfister remercie les 6 citoyennes et citoyens qui ont accepté de se porter candidats pour ces élections, dont 4 font partie du législatif communal.

Il est fait mention ensuite que le Bureau a fixé, en date du mercredi 12 avril, à 20h30, à l'Hôtel de Ville, une séance d'information extraordinaire du Conseil communal, qui doit servir principalement à la présentation du rapport d'étude de la 1ère phase du projet « La Bray 2038 » par AC Management et Télé-Château-d'Ex SA, avec prise de position de la Municipalité.

Il est rappelé en conclusion que lors de la séance du législatif du 29 juin 2017, des changements devront être effectués au sein du Bureau et de la Commission de gestion-finances (CoGeFi). Le Président prie donc les groupes politiques de s'y préparer.

Communications de la Municipalité

M. Charles-André Ramseier, syndic, annonce que dans le cadre des travaux préparatoires de la saison d'été à la Piscine du Berceau, il a été constaté une défection technique importante dans le pompage de la circulation d'eau, plus particulièrement au niveau de l'une des deux pompes permettant le renouvellement de l'eau du bassin. Un coût de 10'770 fr sera nécessaire pour son changement. Ce montant sera pris en charge dans le cadre des investissements votés en 2013, sur lesquels une somme de 65'000 fr avait pu être économisée, grâce à une modification de la méthode de pompage dans le lit de la Sarine.

M. Eric Fatio, municipal, a le plaisir d'informer que les travaux liés à la construction du Nouveau Collège Henchoz sont en voie de finalisation. La commission de construction s'est réunie en mars dernier afin d'approuver l'organisation des derniers travaux encore à réaliser. Elle est outre fière d'annoncer que le résultat financier final de 13'821'503 fr est de 644'952 fr en dessous du crédit accordé. La répartition de ce montant entre les 3 communes se fera selon la même clé de répartition que pour le crédit de construction, soit 47,2 % pour Rougemont, 46,4 % pour Château-d'Ex et 6,4 % pour Rossinière. Une réserve de 78'495 fr a été constituée pour quelques factures en attente ainsi que pour divers petits travaux complémentaires. En conclusion, M. Fatio se félicite du résultat final, tant architectural que financier, qui démontre qu'il est toujours possible de réaliser de grands projets au Pays-d'Enhaut !

M. Eric Grandjean, municipal, donne les explications nécessaires concernant l'assainissement de l'installation de tir de L'Etivaz, qui a été officiellement désaffectée en janvier 2011. Depuis lors, le propriétaire du terrain l'exploite pour l'agriculture. Cette zone est maintenant considérée, du point de vue du droit de l'environnement, comme un site contaminé et doit donc être assaini pour pouvoir y laisser paître du bétail. Le coût d'une telle opération est de 140'000 fr. Une alternative serait de renoncer à l'utilisation agricole du site et de laisser l'emplacement se boisier, avec pour conséquence une perte de terrain pour l'exploitant. La commune de Château-d'Ex, à qui incombe la décontamination des lieux, se propose donc de compenser ladite perte en finançant l'acquisition d'un autre terrain. Cette solution, nettement moins coûteuse, a été choisie par la Municipalité, qui a donc trouvé une autre parcelle pour le prix de 30'000 fr.

La deuxième communication de M. Grandjean concerne l'installation, dans le courant de l'année 2017, de compteurs d'eau dans tous les bâtiments de la commune et d'une nouvelle facturation pour l'épuration des eaux. Ces changements surviennent

du fait que le Grand Conseil vaudois a modifié la Loi sur la distribution de l'eau (LDE) en date du 5 mars 2013, pour l'adapter aux exigences du droit fédéral. Concrètement, cela signifie que le prix de l'eau constitue désormais une taxe causale de droit public, qui implique l'instauration d'une redevance tenant compte de la consommation effective de l'abonné. Ces taxes causales doivent en outre s'accompagner d'une base légale, soit un règlement qui doit être adopté par le Conseil communal. Ce principe s'appliquant aussi à l'assainissement des eaux (taxe d'épuration). Ainsi, la consommation mesurée par les compteurs servira d'une part à établir la taxe de consommation d'eau potable et, d'autre part, à facturer l'épuration. Les propriétaires de sources privées sont aussi dans l'obligation de poser un compteur afin de mesurer la quantité d'eau assainie.

Mme Mary-Josée Rossier, municipale, livre le fruit de ses premières réflexions, faisant suite à un vœu émis lors d'une séance précédente, concernant le ralentissement du trafic motorisé et la synergie des cheminements de la mobilité piétonne au travers du village de Château-d'Ex. Elle rappelle que l'objectif de la Municipalité, lors de la présente législature, est de mener une réflexion globale sur la modulation du trafic routier du périmètre bâti communal. La priorité est toutefois donnée au périmètre situé aux abords du PPA L'Etambeau, en raison d'une requête de 15 opposants sollicitant des mesures de ralentissement du trafic routier dans ce secteur, lors de la mise à l'enquête du dit PPA. Dans ce cadre, la Municipalité a donc déposé, en date du 31 janvier 2017, une demande de mise en place d'une zone 30 km/h auprès du Service cantonal des routes. Elle est délimitée aux Routes de l'Hôpital et de l'Etambeau, aux Chemins de la Mosse et de Vert-Pré, ainsi qu'à la Route du Mont. Son processus de légalisation est en cours auprès des Services de l'Etat.

M. François Jaquillard, municipal, informe sur la prise en charge de la facture relative à la dépose du câble des installations de remontées mécaniques de Gérignoz. Il ressort de ses explications que lorsque TCO SA avait suspendu l'exploitation du télésiège de Gérignoz, son arrêt définitif n'avait pas été annoncé pour éviter de devoir procéder à sa déconstruction immédiate. Depuis lors, l'Office fédéral des transports (OFT) a signifié, du fait que l'exploitation ne reprendrait pas, qu'il faut dès lors présenter un plan de démantèlement. Un délai a donc été négocié pour présenter un tel plan pour l'ensemble des installations à démonter sur l'ensemble du domaine skiable communal. Malgré ce délai, la dépose du dit câble doit toujours s'effectuer, puisqu'il s'agit d'une installation portée, donc dépendant de la Confédération, au contraire des ski-lifts, qui sont eux du ressort du Canton, avec des contraintes moins exigeantes. C'est dans cette optique que l'exécutif a dû se résoudre à prendre en charge une première facture de 12'960 fr pour cette opération, qu'elle ne pouvait légalement reporter.

M. Christian Daenzer, municipal, porte à la connaissance du plénum que la vente des propriétés communales du Progrès et du Peneysan ont été finalisées. C'est donc un montant net d'environ 1'200'000 fr qui reviendra à la commune et qui sera destiné à amortir les frais de la réfection de la toiture du Collège primaire.

Procès-verbaux

Les procès-verbaux des séances des 17 novembre (avec une petite correction) et 10 décembre 2016 sont acceptés à l'unanimité.

Participation financière à l'étude du projet Expérience Ballon de la Fondation Espace Ballon

Une somme de 15'000 fr est sollicitée par l'exécutif pour fixer sa participation financière au crédit d'étude et de faisabilité du projet Expérience Ballon de la Fondation Espace Ballon.

S'inscrivant dans le cadre d'une transition vers un tourisme 4 saisons et moins dépendant de la neige, Expérience Ballon propose de vivre et partager les sensations et l'émerveillement d'un vol en ballon dans un simulateur unique au monde, situé à l'intérieur de l'actuel Espace Ballon. La première phase de ce projet novateur est de déterminer sa faisabilité : qu'est ce qui est faisable et réalisable dans des conditions techniques et délais définis ? Le montant de cette première ébauche

se monte à 50'000 fr, la participation communale étant complétée par une aide à fonds perdu LADE de 35'000 fr.

Mme Armelle Morier, rapporteur de la commission ad hoc, entre dans les vues de l'exécutif et conclut son rapport en disant que cette étude engendrera peut-être d'autres idées et que, sans étude, l'on n'avance pas ! La discussion en plénum portera surtout sur la participation financière communale à l'Espace Ballon (52'500 fr par année) que la Municipalité souhaiterait diminuer en participant plutôt aux charges financières d'un projet plutôt que de faire du fonctionnement. L'argument de relancer le site de l'Espace Ballon, qui se fait un peu vieillot est aussi avancé.

Au final, c'est par 50i, 2 non et 1 abstention que cette dépense est acceptée.

Elaboration du Plan partiel d'affectation (PPA) Pré-d'Embas III

But de ce deuxième préavis de la soirée, autoriser la Municipalité à participer financièrement à l'élaboration du Plan partiel d'affectation (PPA) Pré-d'Embas III, destiné à remplacer celui nommé PPA Pré-d'Embas II, adopté par le Conseil communal le 23 juin 1993. Un changement d'affectation de cette parcelle, d'une surface de 10'468 m2, propriété communale, est nécessaire, puisque c'est sur ce site que la Municipalité envisage d'implanter non seulement une centrale de chauffage à distance au bois, mais aussi un établissement hôtelier consacré à la musique et aux arts. Il faut préciser encore que le propriétaire de l'Hôtel Roc et Neige est fortement intéressé par le projet de centrale de chauffe, de même qu'avec des synergies qui pourraient se mettre en place avec le nouvel établissement hôtelier. Il déclare aussi vouloir lui-même passablement investir pour le développement de son établissement.

Le coût estimatif de l'élaboration de ce nouveau PPA se monte à 74'500 fr, qui se compose d'une subvention cantonale de 7'500 fr et deux fois 33'500 fr à parts égales entre la commune et Romande Energie (partenaire pour la centrale de chauffe).

Suite au rapport de Mme Véronique Jaquillard, qui s'exprime favorablement sur cet objet, la discussion portera principalement sur les aspects techniques, urbanistiques et esthétiques des constructions prévues sur le site. Mme Céline Baux adresse alors le vœu suivant à la Municipalité, ceci afin de rendre attentives les personnes responsables de ce projet au sujet du caractère architectural de tout bâtiment qui sera construit sur le périmètre du PPA : « Cette zone, visible directement par les personnes de passage ou par les hôtes accédant à Château-d'Ex, doit refléter notre authenticité et notre philosophie de station touristique. Les constructions prévues sur le périmètre du PPA « Pré-d'Embas III » doivent être pourvues d'une toiture à deux pans avec avant-toit et respecter les proportions usuelles afin de correspondre à l'image des constructions de la région. » La Municipalité ne s'oppose pas à cette façon de faire. La voix discordante viendra de M. Sylvain Clot, qui pense que ces réalisations futures vont gâcher la vue sur Château-d'Ex que l'on a depuis la sortie des Pissots. Il propose donc que la centrale de chauffe s'implante plutôt du côté de la Piscine du Berceau. L'exécutif a déjà beaucoup discuté de l'emplacement de cette centrale et pense que la solution proposée est la plus adéquate, lui répond M. Christian Daenzer, municipal.

Au vote, l'idée de M. Clot n'est pas suivie et la mouture municipale, qui semble à priori bien étudiée, l'emporte largement par 52 oui et 1 non.

Participation financière au crédit d'étude d'un hôtel thématique

Ce troisième préavis a pour but l'octroi d'une somme de 27'750 fr, représentant la part communale destinée à participer au crédit d'étude des étapes 2 et 3 du projet de création d'un hôtel thématique, tourné vers la culture et en particulier la musique à Château-d'Ex. Le coût de la finalisation de ces deux dernières phases se monte à 92'500 fr et le solde de 64'750 fr est financé par une aide à fonds perdu LADE-LPR.

Des résultats du travail effectué lors de la première phase, terminée à fin 2016, il ressort que l'on pourrait se diriger vers la création d'un établissement 1 étoile à tarif accessible de 40 chambres, d'une capacité de 100 lits. La partie réservée à la musique serait constituée d'une salle de 40 places pour les répétitions, de 4 salles de travail et d'une salle de cours. Il est important de

préciser que si l'implantation de cet établissement a été, dans un premier temps, étudiée à la fois sur la parcelle communale des Riaux et sur celle du Pré-d'Embas, en dessus de l'Hôtel Roc et Neige (comme mentionné dans le préavis précédent) c'est cette dernière qui fut finalement retenue.

Les conclusions de la commission ad hoc (M. Pierre-Alain Gorgé rapporteur), donnent à penser que ce projet attirant à de bonnes chances d'aboutir. Plus pour l'offre hôtelière et touristique régionale, avec des prévisions de 15'000 nuitées réparties sur l'année. Rentrées intéressantes au niveau de l'encaissement de la taxe de séjour et bien sûr créations de quelques emplois toujours bienvenus, pour ne citer que quelques exemples.

Au terme de la discussion, où il a surtout été question des chiffres livrés par la première phase de l'étude, que certains trouvent bons et d'autres forcément un peu moins, les conseillers et conseillères s'accordent toutefois sur un point : il vaut la peine de poursuivre cette étude ! Confirmation lors du vote du préavis, qui recueille 53 voix, sans avis contraire ni abstention.

Adoption du PPA « L'Etambeau »

C'est à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, que le Conseil communal accepte le dernier préavis du jour, soit celui ayant trait à l'adoption du Plan partiel d'affectation (PPA) « L'Etambeau ». Inutile d'expliquer ici la teneur de ce projet, dont l'on parle depuis une quinzaine d'années déjà dans le cadre du futur Pôle Santé du Pays-d'Enhaut, sujet maintes fois présenté et développé dans ces colonnes. Ce oui massif du législatif donne donc concrètement le coup d'envoi de la construction du nouvel EMS Praz-Soleil II, dont les travaux devraient démarrer dès que le Conseil d'Etat aura donné formellement son accord et la commune de Château-d'Ex délivré le permis de construire, soit un délai de 3 mois environ.

Comme lors de chaque débat sur le Pôle Santé, la discussion a principalement porté sur les accès au site (voir à ce sujet la communication de Mme la municipale Mary-Josée Rossier en début de séance) et sur la problématique des parkings, à ce jour nettement insuffisants sur le site. Selon M. Christian Daenzer, municipal, chaque nouvelle construction érigée à l'Etambeau devrait fournir des places de parking en suffisance pour ses propres besoins. Un parking souterrain est aussi évoqué, mais là, il faudrait le financer, car ce genre de construction n'est pas subventionnée par l'Etat.

Propositions individuelles

Voici quelques-unes des propositions individuelles adressées à la Municipalité en conclusion de séance (liste non exhaustive).

Mme Sonia Rosat demande une nouvelle fois quand sera remis en état le skate-parc. Il le sera pour les vacances de Pâques, lui répond M. le municipal Eric Fatio.

Mme Céline Baux constate qu'il y a eu beaucoup d'oppositions lors de la mise à l'enquête des bâtiments de l'ECA aux Monnaies. Seront-ils entendus. Ils le seront en date du 28 avril, lui fait savoir l'exécutif.

La même intervenante s'inquiète de la suppression, par le Gymnase de Burier, du bus gratuit qui prenait en charge les élèves du Pays-d'Enhaut à leur descente du train. Cette situation renchérit le coût du transport pour les parents. M. Eric Fatio, municipal, est conscient du problème et dit que des simulations sont faites pour trouver une solution acceptable pour tous, mais que rien n'est fixé pour l'instant.

M. Raymond Vitadens interpelle une nouvelle fois l'exécutif au sujet des ouvertures dominicales (et même le jour de Noël) à la Coop. M. Charles-André Ramseier, syndic, lui rappelle que des discussions sont menées régulièrement avec les responsables de cette entreprise et que la Municipalité demande chaque année que les droits des travailleurs(euses) soient respectés.

Mme Jenny Tille aimerait que le problème des véhicules qui se parquent n'importe comment aux abords de la place de pique-nique de la Bazine soit mieux maîtrisé.

Mme Yvonne Wespi demande si, dans le cadre de l'assainissement du stand de tir de l'Etivaz, il n'y a pas de risque de contamination pour les sources souterraines. Non, l'on peut laisser le terrain et la forêt se régénérer tel quel, lui annonce M. Eric Grandjean, municipal.

Il est 22 heures 50 lorsque M. le Président peut mettre un terme aux débats.